



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Volume XXIII.

Québec, Province de Québec, Juin, 1879.

No. 6.

SOMMAIRE.—PARTIE OFFICIELLE : Rapport du Surintendant pour 1877-78.—Délibérations du comité catholique et du comité protestant du Conseil de l'Instruction Publique.—Distribution des fonds de l'éducation supérieure et des municipalités pauvres.—Avis, nouvelles municipalités, diplômes, etc.—PARTIE NON-OFFICIELLE : Suspension du Journal.—Journal de classe et cahier unique.—PÉDAGOGIE : Conférences de la Sorbonne : Le chant dans les écoles par A. Dupaigne.—67^e et 68^e conférences des instituteurs à l'école normale-Laval.—BULLETINS. VARIÉTÉS.

PARTIE OFFICIELLE



Département de l'Instruction publique

QUÉBEC, 2 juin 1879.

A l'Honorable ALEXANDRE CHAUVEAU,

Secrétaire Provincial, Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'Instruction publique pour l'année scolaire 1877-78.

En même temps, je prends la liberté de vous offrir les observations suivantes.

Progrès

En comparant les statistiques de l'année dernière avec celles de cette année, j'ai fait le tableau suivant :

	1876-77.	1877-78.	Augmentation.
Municipalités.....	919	957	18
Arrondissements.....	1,193	1,233	10
Maisons d'école.....	3,826	3,915	119
Écoles (sous contrôle)..	1,115	1,209	91
Nombre d'élèves.....	232,765	234,828	2,063
Assistance moyenne...	178,621	180,291	1,673

Ce tableau constate un état de choses satisfaisant. Je ferai remarquer en particulier que les 119 maisons d'école nouvellement construites, l'ont été sur des plans fournis ou approuvés par moi ; c'est assez dire que sur ce nombre, il n'en est aucune à laquelle puissent s'appliquer les critiques si sévères de MM. les Inspecteurs.

En consultant les tableaux statistiques, on sera peut-être surpris de trouver une diminution dans le nombre des écoles-modèles et des académies. Je tiens à expliquer qu'on aurait tort d'en conclure que nous avons rétrogradé. Dans un de mes précédents rapports et dans mes circulaires officielles, j'ai insisté sur la nécessité d'une classification plus juste de nos écoles. Je m'étais aperçu que plusieurs institutions qui s'intitulaient écoles-modèles ou académies, étaient bien loin de mériter ces titres. Aussi, le conseil de l'Instruction publique, en faisant la distribution des fonds de l'éducation supérieure, d'après les rapports des inspecteurs, a dû grossir la liste des écoles élémentaires en restreignant celle des écoles-modèles et académiques. En réalité, il n'y a donc pas diminution, mais rectification.

Voici maintenant un tableau indiquant le chiffre des élèves qui étudient les principales matières du programme obligatoire.